

BULLETIN DU VIVRE AVEC N° 21

Le bulletin d'information officiel de la FNLV



Journées nationales des Lieux de Vie Les 5, 6 et 7 mai 2026, Obernai

Introduction

Du 5 au 7 mai 2026, la Fédération nationale des lieux de vie (FNLV) a réuni ses journées nationales à Obernai, en Alsace, dans le cadre du VVF Village Vacances. Pendant trois jours, professionnels des lieux de vie et partenaires se sont retrouvés autour d'une **thématique centrale : le partenariat.**

Dans la continuité des réflexions engagées ces dernières années — notamment autour de l'idée qu'« il faut tout un village pour élever un enfant » — ces rencontres ont marqué une nouvelle étape. Il s'agissait cette fois d'ouvrir plus largement les échanges, en associant pleinement les partenaires du secteur, afin d'interroger les coopérations, leurs limites, mais aussi leurs conditions de réussite.

Près de **65 participants** issus d'une quarantaine de lieux de vie ont répondu présents, rejoints lors de la deuxième journée par 25 partenaires extérieurs. Cette ouverture, inspirée des formats historiquement portés par certaines fédérations régionales, a contribué à enrichir les échanges et à faire évoluer les regards. Les participants ont d'ailleurs salué une atmosphère de travail renouvelée, plus décloisonnée.

Ces journées ont également été l'occasion de tester une nouvelle organisation, avec un démarrage dès le mardi matin. Si cette formule a permis d'entrer rapidement dans le cœur du sujet, elle a aussi montré ses limites, notamment pour les participants ayant effectué de longs déplacements. Un point d'attention déjà identifié pour les prochaines éditions.

Contexte et intention



Dans un contexte marqué par des tensions fortes dans le champ de la protection de l'enfance — transformations institutionnelles, évolution des politiques publiques, difficultés de recrutement — la question du partenariat apparaît aujourd'hui incontournable.

Entre coopération nécessaire et injonctions parfois contradictoires, les lieux de vie doivent composer avec une multiplicité d'acteurs : services de l'aide sociale à l'enfance, justice, secteur médico-social, psychiatrie, associations, acteurs de terrain.

Ces journées ont ainsi cherché à mettre au travail cette réalité, en donnant à voir les pratiques, en croisant les regards et en ouvrant des espaces de débat.

Déroulé des journées

Mardi 5 mai – Ouverture et premières réflexions

- **Diffusion du podcast réalisé par Antoine Descombe**

Une ouverture sensible : Ecouter sans voir

Les journées nationales se sont ouvertes par la diffusion d'un podcast réalisé par Antoine Descombe, étudiant en école d'art, fruit de plusieurs mois de travail et de collecte.

Parmi l'ensemble des matériaux recueillis, Antoine a fait le choix de ne conserver qu'une seule séquence : la visite d'un musée consacré au vaudou. Un choix à la fois simple et singulier, qui a immédiatement installé une ambiance particulière dans la salle.

Le dispositif sonore, rendu possible par l'utilisation d'un micro spécifique invitant à parler à voix basse, a produit un effet inattendu. Les échanges, feutrés, presque chuchotés, ont plongé l'auditoire dans une écoute attentive et inhabituelle. Dans un quotidien largement saturé d'images et de sollicitations visuelles, ce temps exclusivement sonore a été largement apprécié. Beaucoup ont souligné le plaisir de « simplement écouter », et la qualité de concentration que cela rend possible.

Mais au-delà de l'expérience sensorielle, c'est surtout le contenu des échanges qui a marqué. À l'écoute, rien ne permettait d'identifier les jeunes comme étant accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance. On entendait avant tout des adolescents curieux, en train de découvrir, de questionner, de rire et de réfléchir ensemble.

Cette absence de marqueur, d'étiquette, a été relevée comme particulièrement forte. Elle a suscité à la fois une forme de surprise et une certaine satisfaction : celle de constater que, dans ces moments-là, le travail éducatif s'efface au point de ne plus être perceptible, laissant toute la place à des interactions ordinaires, vivantes et spontanées.

Si certains ont exprimé une légère frustration quant à l'absence de référence explicite aux lieux de vie ou à la protection de l'enfance, cette réserve a rapidement été nuancée. Ce décalage est aussi apparu comme un indicateur positif : lorsque rien ne « se voit », c'est peut-être que les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent simplement être là, sans être réduits à leur parcours.

La diffusion s'est prolongée par un échange avec Antoine Descombe, présent à la tribune, permettant de revenir sur sa démarche et ses choix de réalisation. Un moment apprécié, à la fois simple et riche.

La question de la diffusion plus large de ce podcast reste toutefois en suspens. En l'état, la présence de prénoms non anonymisés limite sa circulation. Des réflexions sont en cours pour envisager, à l'avenir, les conditions d'un partage plus large de ce travail.

• **Intervention de Josiane Bigot (ancienne présidente de la CNAPE)**

Une parole engagée : regards croisés entre institutions et terrain

Dans la continuité de cette ouverture sensible, les journées se sont poursuivies avec l'intervention de Josiane Bigot, magistrate honoraire, ancienne juge des enfants et ancienne présidente de la CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfance). Engagée de longue date dans la défense des droits de l'enfant, elle continue aujourd'hui de participer activement aux réflexions nationales, notamment au sein du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), mais aussi du Conseil économique, social et environnemental (CESE), dont elle a récemment été co-rapporteuse d'un avis consacré à la protection de l'enfance.

Son intervention a offert un éclairage précieux sur les dynamiques actuelles, en donnant à voir « l'envers du décor » des travaux en cours autour du projet de loi. Au-delà de cet apport, sa présence tout au long de la journée a permis de nombreux échanges informels avec les professionnels des lieux de vie. Une immersion qu'elle a elle-même soulignée comme essentielle pour nourrir sa compréhension du terrain.

Elle a d'ailleurs tenu à saluer explicitement l'engagement des professionnels présents, rappelant avec simplicité avoir passé l'essentiel de sa carrière « dans des bureaux ». Une reconnaissance qui a trouvé un écho particulier dans l'assemblée, tant elle venait dire la réalité d'un travail exigeant : accompagner au quotidien des jeunes souvent en difficulté avec leur placement, parfois en résistance, et en quête de sens.

Ce croisement des regards a trouvé un prolongement direct dans les travaux du CESE auxquels elle a contribué. Ceux-ci mettent notamment en avant un enseignement central issu de la parole des personnes concernées : l'importance de proposer des formes d'accueil qui privilégient un cadre de vie à dimension familiale, plutôt qu'un environnement strictement institutionnel. À ce titre, le lien avec les lieux de vie est apparu de manière évidente. Ces derniers incarnent en effet cette possibilité d'un accueil à taille humaine, tout en assumant un niveau de responsabilité équivalent à celui d'établissements plus classiques.

Cette reconnaissance vient toutefois se heurter aux orientations actuelles du projet de loi, qui tendent à méconnaître la spécificité de ces formes d'accueil.

L'intégration des lieux de vie dans des schémas d'organisation standardisés apparaît, de ce point de vue, en décalage avec leur nature même, fondée sur une dimension domestique et relationnelle difficilement réductible à des logiques administratives.

L'intervention de Josiane Bigot a également été l'occasion de réaffirmer les liens entre la FNLV et la CNAPE. Dans un contexte où, pour la première fois depuis plusieurs années, la fédération n'était pas officiellement représentée lors de ces journées, sa présence est venue, de fait, incarner ce lien. Une relation d'autant plus importante que la CNAPE, forte de son réseau, poursuivra dans les prochains mois un travail de plaidoyer actif, notamment à travers des propositions d'amendements. En parallèle, la FNLV continuera de porter une parole complémentaire, ancrée dans les réalités spécifiques des lieux de vie.

Ce temps d'intervention aura ainsi permis de rappeler un point essentiel : si les lieux de vie ne représentent qu'une part minoritaire du dispositif de protection de l'enfance — de l'ordre de 1 à 2 % — leur existence constitue une alternative précieuse. Une singularité fragile, mais essentielle, qu'il importe aujourd'hui plus que jamais de préserver.

• **Intervention de David Dutarte autour du partenariat et de l'équidignité**

Penser la relation autrement : l'équidignité au cœur du partenariat

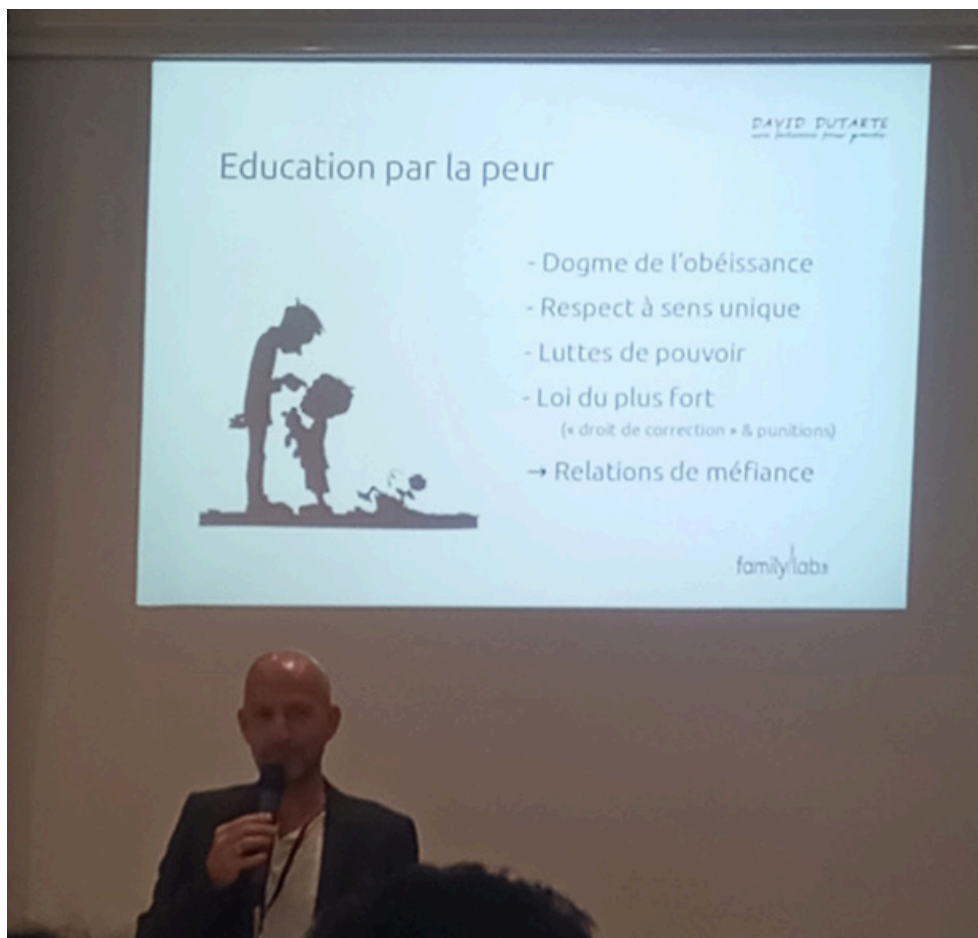


L'intervention de David Dutarte est venue ouvrir un espace de réflexion particulièrement stimulant autour des pratiques éducatives et des fondements mêmes de la relation.

Éducateur spécialisé de formation, il s'est appuyé sur un parcours nourri d'expériences internationales, notamment au Canada, pour interroger nos représentations. Il a ainsi partagé une anecdote marquante remontant aux années 1990 : lors de son séjour, il avait été frappé par l'absence de recours à la violence éducative dans les pratiques ordinaires.

Depuis déjà plusieurs années, les formes de violence — même dites « éducatives » — y étaient largement remises en question, avec des effets visibles sur les comportements sociaux dans leur ensemble.

Ce recul de la violence dans les relations adultes-enfants s'inscrit dans un mouvement plus large, appuyé par de nombreuses recherches, qui montrent que ces pratiques n'apportent aucun bénéfice en termes de développement de l'enfant. Au contraire, elles participent à entretenir des dynamiques relationnelles délétères. Le contraste avec la situation française a nourri les échanges. Aujourd'hui encore, une part significative de parents reconnaît avoir recours, ponctuellement, à des gestes violents dans un cadre éducatif. Un écart qui interroge, et qui rappelle combien ces questions restent sensibles, y compris dans des contextes professionnels engagés comme les lieux de vie, où la gestion des émotions peut être mise à rude épreuve au quotidien.



À partir de ce constat, **David Dutarte** a proposé de recentrer la réflexion sur un principe structurant : celui d'équidignité. Ce concept, placé au cœur du partenariat, repose sur une idée simple mais exigeante : toute relation, qu'elle soit éducative ou institutionnelle, ne peut fonctionner durablement que si elle est fondée sur une reconnaissance mutuelle de la dignité de chacun.

Cela implique de sortir de logiques implicites de domination ou de hiérarchie dans la relation, qui fragilisent le lien et conduisent, à terme, à des impasses. À l'inverse, une posture d'équidignité ouvre la possibilité d'un véritable partenariat, fondé sur le respect, l'écoute et la réciprocité.

Ce cadre de réflexion a particulièrement résonné auprès des professionnels présents, confrontés quotidiennement à des situations complexes, où l'équilibre relationnel est sans cesse à construire. Les échanges qui ont suivi ont témoigné de l'intérêt, mais aussi des questionnements que suscite une telle approche, tant elle invite à revisiter en profondeur les pratiques et les postures.

• **Assemblée générale de la FNLV**

*Un temps institutionnel en transition :
L'Assemblée générale de la FNLV*



La première journée s'est conclue par la tenue de l'Assemblée générale de la FNLV, organisée en fin d'après-midi.

Un exercice important dans la vie fédérative, mais qui s'est inscrit cette année dans un contexte particulier, à la fois de transition et d'expérimentation.

Pour la première fois, un dispositif de vote en ligne avait été mis en place, avec l'objectif de faciliter la participation et d'atteindre le quorum nécessaire à la tenue d'une assemblée générale ordinaire. Malgré cette évolution — et la mobilisation des lieux de vie présents sur place — le quorum n'a toutefois pas été atteint. Une situation qui conduira la fédération à organiser une nouvelle assemblée générale, fixée au 8 juin prochain en visioconférence.

Ce moment, intervenant en fin de journée, s'est déroulé dans un contexte de fatigue partagée et n'a pas donné lieu à des échanges aussi nourris que d'autres temps des journées. Les rapports moral et financier ont néanmoins été présentés, dans une forme resserrée, cohérente avec la tenue récente de la précédente assemblée générale à la fin de l'année 2025.

Au-delà de ces éléments statutaires, cette assemblée a surtout permis de mettre en perspective les évolutions importantes engagées par la fédération. La réécriture des statuts, adoptée en 2025, introduit en effet un fonctionnement renouvelé, avec l'élection de quinze membres au conseil d'administration, auxquels s'ajouteront les membres de droit, issus des fédérations régionales



Sur ce point, une dynamique encourageante est à souligner : **quinze candidatures ont été déposées pour quinze postes**, témoignant d'une volonté d'engagement et d'un renouvellement possible des instances.

Dans le même temps, Gwenaël Bailliard, président sortant, a annoncé son choix de ne pas se représenter à cette fonction. Une décision assumée, marquant la fin d'un cycle, tout en réaffirmant son attachement à la fédération. Il a notamment exprimé sa volonté de poursuivre son engagement à l'échelle territoriale, en contribuant à une dynamique régionale dans les Pays de la Loire, et plus particulièrement en Loire-Atlantique. À ce titre, il restera une figure importante du réseau, en tant que membre d'honneur et, potentiellement, futur membre de droit.

L'ensemble de ces éléments dessine une période de transition structurante pour la FNLV : nouveaux statuts, nouvelles modalités de participation, renouvellement des instances. Des évolutions qui s'inscrivent dans une volonté de renforcer le fonctionnement démocratique de la fédération, tout en posant des défis concrets en matière de mobilisation des adhérents.

L'expérimentation du vote en ligne, bien que n'ayant pas permis d'atteindre pleinement son objectif, constitue à cet égard une piste à poursuivre et à améliorer. Elle témoigne d'une recherche d'adaptation aux réalités des structures adhérentes, mais aussi de la nécessité de consolider les dynamiques de participation.

Cette séquence, à la fois sobre et structurante, vient rappeler que la vie fédérative repose sur des équilibres parfois fragiles, mais essentiels. Elle s'inscrit, enfin, dans un contexte plus large de recomposition, marqué par les enjeux politiques actuels autour de la protection de l'enfance, qui confèrent à ces évolutions une importance toute particulière.

Mercredi 6 mai – Regards croisés et débats

• **Trois tables rondes**

- *Médico-social et psychiatrie*
- *PJJ et justice*
- *Réseaux de drogue, prostitution, MNA*

• **Restitution des tables rondes**

Regards croisés sur le partenariat : Enseignements des tables rondes

La matinée du mercredi a été consacrée à trois tables rondes thématiques, réunissant chacune entre 25 et 30 participants. Elles ont permis un dialogue riche entre professionnels issus d'horizons variés : lieux de vie, familles d'accueil, éducateurs de MECS, pédopsychiatrie, justice, forces de l'ordre, avocats, associations de parrainage ou encore représentants institutionnels.

À partir de ces échanges, une synthèse commune a été élaborée autour de quatre axes, offrant une lecture partagée des dynamiques partenariales actuelles.

Des forces bien identifiées

Les participants ont d'abord souligné la richesse des pratiques existantes. Une connaissance fine des publics accompagnés, un engagement fort des professionnels — tant du côté des lieux de vie que des partenaires — ainsi qu'une multiplicité d'initiatives locales témoignent d'un tissu partenarial vivant.

La diversité des acteurs constitue également un atout majeur, permettant d'envisager des réponses plurielles. Des différences territoriales ont toutefois été relevées : en milieu urbain, la densité des dispositifs favorise la diversité des partenariats, mais s'accompagne de délais d'attente importants ; à l'inverse, les zones rurales, moins dotées, peuvent offrir des relations plus directes et une certaine qualité de lien. Cette tension entre urbanité et ruralité traverse les pratiques.

Des fragilités structurelles persistantes

Les échanges ont également mis en lumière un ensemble de difficultés récurrentes. Parmi celles-ci, une connaissance inégale des cadres d'intervention, notamment du fonctionnement judiciaire et de ses temporalités, qui peut générer incompréhensions et décalages.

Le manque de continuité dans les parcours de protection, les délais de traitement, ainsi que des réponses parfois jugées peu réactives ont été régulièrement évoqués. À cela s'ajoutent des limites dans la circulation de l'information : manque de coordination, rétention de certaines données, difficultés liées aux langages professionnels ou à la compréhension des rôles de chacun.

Les participants ont également pointé un déficit de liens entre établissements, rendant plus difficile la construction de parcours cohérents. Dans les situations complexes, le manque de disponibilité des partenaires et certaines incohérences dans les réponses institutionnelles — notamment du côté de l'aide sociale à l'enfance — viennent accentuer ces fragilités.

Des leviers à développer

Face à ces constats, plusieurs pistes d'amélioration ont émergé. Le besoin de renforcer les espaces d'échange apparaît central : développer des temps de rencontres en dehors des situations de crise, favoriser les échanges de pratiques, mieux se connaître pour mieux coopérer.

La formation et l'information mutuelle sont également identifiées comme des leviers essentiels pour dépasser les préjugés et clarifier les missions de chacun. L'élargissement des réseaux partenariaux, tant pour les professionnels que pour les jeunes accompagnés, est apparu comme une perspective à encourager.

Plusieurs initiatives ont été citées, telles que le développement d'équipes mobiles ressources ou encore l'engagement de certains départements dans des logiques de coordination renforcée. Les lieux de vie eux-mêmes sont reconnus comme des acteurs à part entière de cette dynamique, notamment à l'échelle locale.

Des inquiétudes à prendre en compte

Enfin, les participants ont exprimé un certain nombre de préoccupations. Le risque d'uniformisation des pratiques, la perte de sens ou de liberté d'action, ainsi que l'épuisement professionnel constituent des signaux d'alerte.

Des tensions dans les relations partenariales, parfois liées à un manque de communication ou à des logiques de contrôle et de financement, ont également été évoquées. Dans un contexte de moyens contraints, certains territoires font face à des réseaux saturés, à l'absence ou à l'instabilité des interlocuteurs, et à des besoins non couverts.

Ces difficultés ont des répercussions directes sur les parcours des jeunes : ruptures, diagnostics inadaptés, aggravation des troubles, situations de fugue, d'addiction ou d'exploitation. Les passages à la majorité, notamment entre protection de l'enfance et dispositifs pour jeunes majeurs ou justice des mineurs, restent des moments particulièrement sensibles, souvent marqués par des formes de discontinuité.

Un point a particulièrement émergé des échanges : l'importance pour les lieux de vie d'« ouvrir » davantage leurs portes aux partenaires et au réseau. Inviter ces derniers à venir sur site, leur présenter concrètement les projets d'accueil et d'accompagnement, ainsi que les profils des enfants et des jeunes accueillis, apparaît comme un levier essentiel pour améliorer la compréhension mutuelle et la qualité des coopérations.

Dans cette perspective, plusieurs participants ont souligné que les lieux de vie occupent une position singulière, les plaçant comme des acteurs particulièrement légitimes pour réunir autour d'eux les différents partenaires. En effet, leur accompagnement quotidien de l'enfant ou du jeune protégé leur confère une connaissance fine des situations, qui peut faciliter la mise en lien et la coordination des interventions.

Cette logique d'ouverture a également été évoquée concernant les relations avec les forces de l'ordre. L'intérêt de développer des contacts réguliers avec les brigades de gendarmerie locales a été souligné, afin de leur permettre de mieux appréhender le fonctionnement des lieux de vie, les profils des jeunes accueillis et les situations spécifiques auxquelles ils peuvent être confrontés, notamment en cas de fugue. Une meilleure connaissance réciproque apparaît ici comme un facteur de sécurisation des interventions et de fluidification des relations.

• **Débat en plénière avec tribune**

Un débat au cœur des tensions : partenariat, contrôle et reconnaissance



L'après-midi du mercredi s'est poursuivi par un temps de restitution des tables rondes, suivi d'un débat en plénière d'une durée d'environ deux heures. Autour de la tribune étaient réunis plusieurs intervenants aux regards complémentaires :

Maître Placidi Rolande, avocate accompagnant régulièrement la FNLV

Amélie Buchert représentante du conseil départemental de la Meuse, **Stéphane Médi** un gendarme, spécialisé sur les questions liées aux mineurs, ainsi que **Yannick Paquereau**, directeur général de la FNLV.

La richesse de ces regards croisés — juridique, institutionnel, opérationnel et fédératif — a permis d'ouvrir un espace d'échange particulièrement dense avec la salle.

Très rapidement, les discussions ont évolué du thème du partenariat vers une question centrale et sensible : celle des contrôles. Un glissement qui n'a rien d'anodin, tant il met en lumière un paradoxe structurel. Comment construire une relation de partenariat avec des institutions qui sont également en position de contrôle ?

Les conseils départementaux incarnent pleinement cette complexité : à la fois autorités d'autorisation, de tarification, d'orientation, d'accompagnement, mais aussi de contrôle, voire de fermeture des structures. Une pluralité de rôles qui, si elle en fait des partenaires incontournables, rend parfois la relation difficile à équilibrer.

De nombreux participants ont exprimé le besoin de faire évoluer les pratiques de contrôle, voire leur dénomination, pour sortir d'une logique perçue comme trop descendante ou accusatoire. L'attente d'une approche davantage soutenance, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'amélioration des pratiques, a été largement partagée.

Ces échanges ont également fait écho au contexte actuel, marqué par les débats autour du projet de loi et la question de l'intégration des lieux de vie dans des schémas plus normés. Une perspective qui suscite une opposition forte de la part des professionnels, qui y voient une méconnaissance de la spécificité de leur modèle.

Cette spécificité tient notamment à l'imbrication étroite entre vie professionnelle et vie personnelle. Comme cela a été rappelé lors du débat, l'engagement des permanents dépasse largement le cadre d'un emploi : il engage des choix de vie, des équilibres familiaux, et souvent des investissements matériels conséquents. Dans ce contexte, les conséquences d'un contrôle peuvent être particulièrement lourdes, dépassant de loin la seule dimension professionnelle.

L'intervention de Maître Placidi Roland a, à cet égard, apporté un éclairage juridique précieux, notamment à travers la lecture d'éléments issus du Conseil d'État reconnaissant la singularité des lieux de vie — des appuis qui pourraient s'avérer déterminants dans les évolutions à venir.

La présence du gendarme Stéphane Médi a également permis de rappeler l'importance des liens avec les forces de l'ordre, partenaires réguliers des lieux de vie dans des situations parfois sensibles. De son côté, la représentante du conseil départemental a pu exprimer les contraintes et les attentes institutionnelles, contribuant à nourrir une compréhension plus fine des enjeux de chaque partie.

Enfin, la parole portée par la FNLV a permis de situer ces problématiques à une échelle nationale, en soulignant les disparités importantes de traitement et de qualité du partenariat selon les territoires.

Malgré la sensibilité des sujets abordés, les échanges se sont déroulés dans un climat respectueux et constructif. Ils ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le dialogue, pour tenter de dépasser les tensions et construire des formes de coopération plus équilibrées, à la hauteur des enjeux portés collectivement.

• ***De l'informel aussi***

Les temps informels ont également occupé une place importante dans la dynamique de ces journées. La fin des travaux de la seconde journée en milieu d'après-midi, associée à l'absence de programmation en soirée, a permis de nombreux échanges libres entre professionnels des lieux de vie. Ces moments, moins formels, ont favorisé des discussions approfondies, des partages d'expériences et la création ou le renforcement de liens entre pairs, contribuant pleinement à la richesse globale de la rencontre.

Parmi les réflexions issues de ces échanges, une remarque a particulièrement retenu l'attention. Un permanent de lieu de vie a souligné l'usage récurrent du terme « éducateurs » pour désigner les professionnels exerçant en LVA. Il a exprimé le regret que le terme de « permanents » soit peu mobilisé, alors même qu'il renvoie à une réalité spécifique du fonctionnement des lieux de vie. Selon lui, cette évolution du langage n'est pas anodine : en reprenant un vocabulaire issu des établissements, les lieux de vie risquent progressivement de s'y assimiler, au détriment de leur singularité.

Ce point de vigilance met en lumière l'importance des mots utilisés au quotidien. Derrière ce qui peut apparaître comme un simple glissement lexical se joue en réalité une question d'identité professionnelle et de reconnaissance des spécificités des lieux de vie, dans un contexte où les dynamiques de normalisation sont déjà fortement à l'œuvre.

Jeudi 7 mai – Approfondissement éducatif

• **Intervention de Nathalie Dubrulle sur le PPE (Projet Pour l'Enfant)**

Le PPE comme fil conducteur du partenariat

La dernière matinée des rencontres s'est ouverte avec l'intervention de Nathalie Dubrulle, représentante du Conseil départemental du Nord. Un territoire dont l'actualité récente rappelle, de manière particulièrement forte, les enjeux et les responsabilités qui traversent le champ de la protection de l'enfance.

Son intervention a porté sur le Projet Pour l'Enfant (PPE), outil central instauré par la loi de 2007, censé structurer le parcours de chaque enfant accompagné et coordonner l'action des différents acteurs.

D'emblée, elle a posé un constat lucide : malgré son caractère obligatoire, le PPE reste encore aujourd'hui inégalement investi sur le terrain. Les tentatives initiales, fondées sur des logiques d'injonction, n'ont pas permis son appropriation réelle par les professionnels. Face à ce constat, une évolution des pratiques s'est engagée, privilégiant désormais des démarches d'accompagnement, de formation et de soutien auprès des référents de l'Aide sociale à l'enfance.

Au-delà de ce retour d'expérience, Nathalie Dubrulle a présenté de manière très concrète les outils développés par son département. Pensés pour être accessibles aux enfants de tous âges, ces supports permettent une expression simple et directe de leur vécu, de leurs repères et de leurs aspirations.

Cette approche accorde une place essentielle à la parole de l'enfant, y compris dans sa dimension la plus précoce. Elle vise également à inscrire des traces dans le temps : ce qui est formulé à 5, 6 ou 7 ans — les personnes importantes, les envies, les souvenirs — peut constituer, des années plus tard, un repère précieux pour comprendre son propre parcours.

Les échanges qui ont suivi ont permis de questionner les usages concrets de ces outils et leur articulation avec les pratiques des lieux de vie. Les documents présentés, salués pour leur qualité, ont été mis à disposition des participants et seront diffusés plus largement, afin de soutenir leur appropriation.

En conclusion, ce choix de clore les rencontres sur le PPE n'est pas anodin. Il rappelle que, au-delà des tensions évoquées autour du partenariat, cet outil demeure un point d'ancrage essentiel : un espace commun, censé relier les acteurs, structurer les interventions et redonner une cohérence au parcours de l'enfant.

La matinée s'est achevée sur un temps plus informel et empreint d'émotion, marqué par des remerciements adressés au président sortant. Son engagement, ainsi que celui de sa compagne — souvent en soutien discret mais indispensable — ont été salués à travers plusieurs prises de parole et attentions, venant clore ces journées sur une note à la fois chaleureuse et collective.

• ***En filigrane de ces rencontres***

Ces trois journées auront mis en lumière une réalité contrastée : des professionnels engagés, des dynamiques partenariales bien présentes, mais aussi des équilibres fragiles, traversés par des tensions structurelles.

Entre volonté de coopération et contraintes institutionnelles, entre reconnaissance des spécificités et risques de normalisation, les lieux de vie continuent d'interroger leur place dans un paysage en évolution.

Une conviction partagée semble néanmoins se dégager : c'est dans la qualité des relations, dans la capacité à se reconnaître mutuellement — dans une logique d'équidignité — et dans des outils communs comme le PPE, que peuvent se construire des réponses plus cohérentes et plus justes pour les enfants accompagnés.